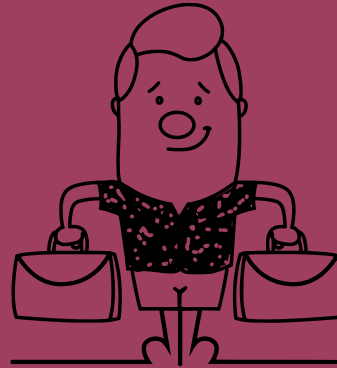




# Mémento du tourisme 2024

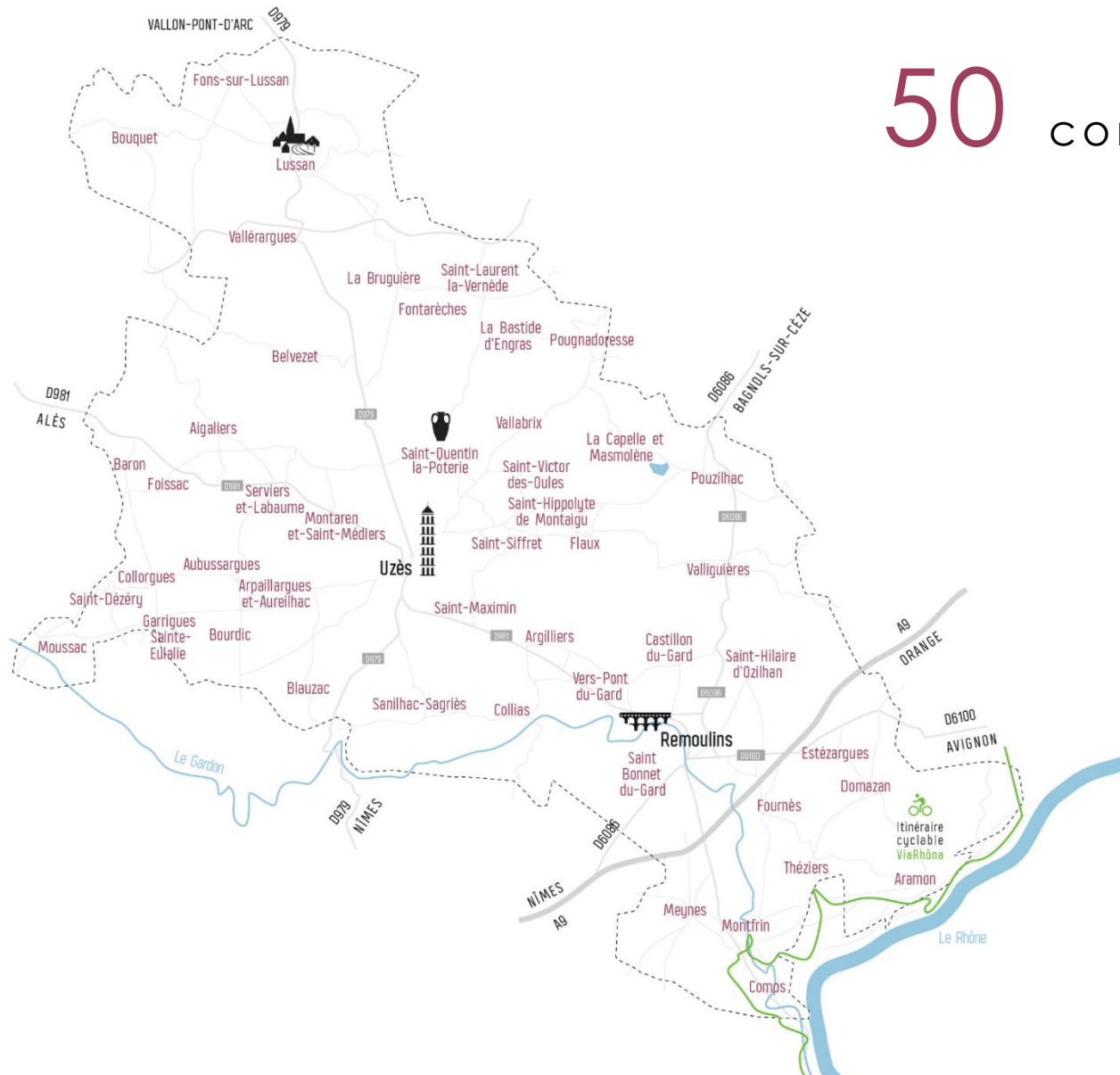
## Données 2023



Ce document s'inscrit dans une démarche d'observation et de partage des données touristiques du territoire afin de fournir à l'ensemble des acteurs touristiques locaux, publics et privés, une vue générale de ce secteur d'activité.

La Destination Pays d'Uzès Pont du Gard	P 3
Les chiffres clés de la Destination Pays d'Uzès Pont du Gard	P 6
Lexique technique	P 13

# La Destination Pays d'Uzès Pont du Gard



50 communes

75 habitants/km<sup>2</sup>

724 hectares

54 306 habitants



### VÉLO :

- 1 Voie verte
- 1 Via Rhôna
- 5 Boucles cyclos découverte



### RANDONNÉE :

- + de 500 km de chemins de randonnée
- 3 GR : GR6, GR 42, GR 63 (le chemin Urbain V)



### NAUTISME :

- 1 Relais fluvial : Aramon



**1 Monument Unesco : Le Pont du Gard**



**1 Plus Beau Village de France : Lussan**



**1 Ville et Métiers d'Art : Saint-Quentin-la-Poterie**



**1 Ville d'art et d'histoire : Uzès**



**1 Haras national : Uzès**



**1 Réserve de biosphère : Les gorges du Gardon**



**4 Zones Natura 2000 : Gorges du Gardon, Étang de la Capelle Masmolène, Étang de Valliguière, Garrigues de Lussan**



**1 Grand Site Occitanie «Nîmes-Pont du Gard-Uzès»**



**99 Monuments historiques**

## LOISIRS & GASTRONOMIE

Canoë, Via Ferrata	5
Vélo, quad, trottinette	9
Parc aquatique	1
Parc d'attraction	1
Site et monument	5
Restaurant	189
Accrobranche	1
Golf	1
Centre équestre	19
Musée	8
Port de plaisance	1

## HÉBERGEMENT

Camping/air de camping	9
Résidence de tourisme	9
Hôtel	24*
Chambre d'hôtes	141
Village vacances	1
Meublé de tourisme	762

\* Nouveauté : ouverture du Château de Collias et du Domaine de Privadière

13 992 - Capacité d'accueil  
272 – Hébergements classés



## Qu'est-ce que Flux vision tourisme ?

Flux Vision Tourisme est une solution innovante développée par ORANGE et coconstruite avec le réseau Tourisme & Territoires (devenu ADN Tourisme).

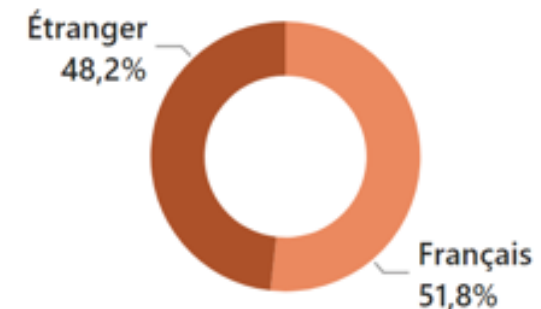
Ce dispositif analyse les déplacements des personnes via les informations collectées depuis le réseau mobile. Il repose sur des procédés d'anonymisation irréversibles développés par ORANGE, et fait l'objet d'échanges constants avec la CNIL pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection des données.

La solution Tourisme Générique est une déclinaison sectorielle de Flux Vision Tourisme. Elle permet de disposer d'indicateurs de mesure de la fréquentation globale - marchand et non marchand - et de la mobilité des personnes sur le territoire (arrivées, nuitées, excursions).

## Nuitées touristiques annuelles à l'échelle de la Destination

# 2 802 000

### Part des Français et étrangers



# Évolution des nuitées touristiques 2022/2023

Destination Pays d'Uzès Pont du Gard  
Nuitées touristiques - Année 2023

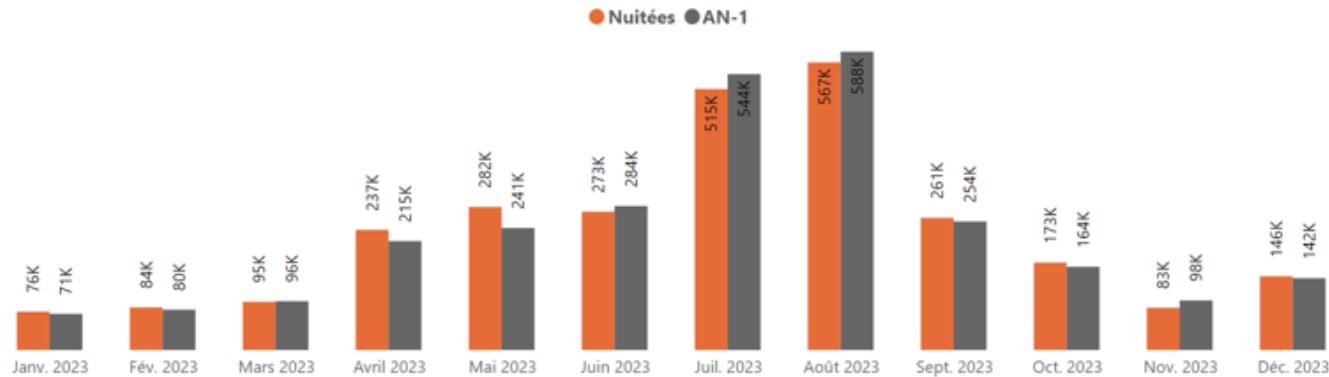
2 802 000 nuitées

% Evolution  
nuitées AN-1

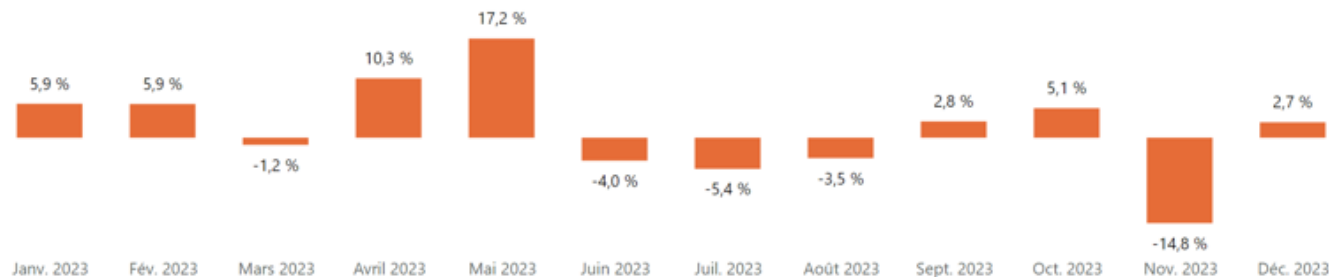
0,5 %

15 000 nuitées  
supplémentaires

Nuitées touristiques mensuelles



Evolution AN-1 des nuitées touristiques mensuelles



Le nombre de nuitées est stable par rapport à 2022. Nous constatons cependant une hausse pour les mois d'avril et mai et une baisse sur le mois de novembre.

# Nuitées touristiques françaises en 2023

**Destination Pays d'Uzès Pont du Gard**  
**Nuitées touristiques**  
**Françaises (extra départementales)**

**1 452 000 nuitées françaises**

**-10 000 nuitées**  
**supplémentaires**

**-0,7 % par rapport**  
**à 2022**

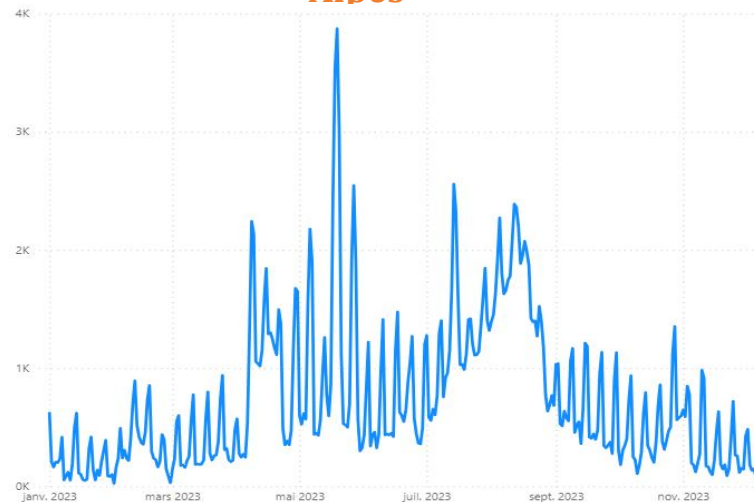
## ZOOM SUR NOS PRINCIPAUX TOURISTES FRANÇAIS

### Hit-parade des régions émettrices de nuitées touristiques

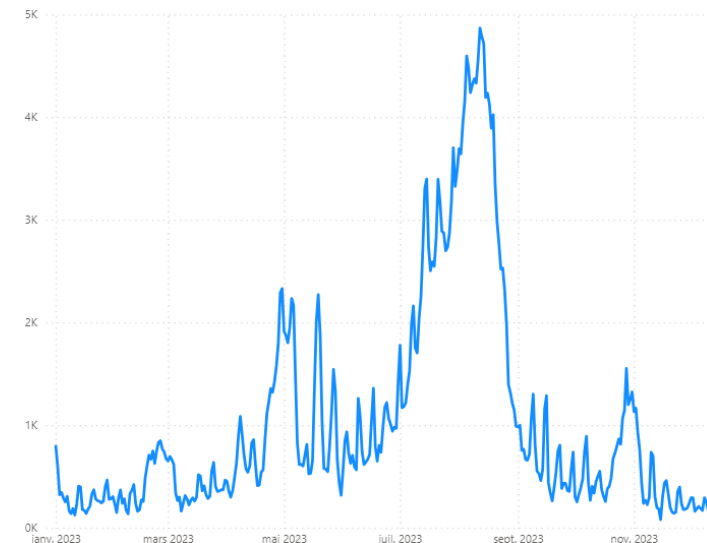
Région émettrice	Nuitées	Part nuitées	% Evol. AN-1
Ile-de-France	386 993	26,7%	-4,4 % ▼
Auvergne-Rhône-Alpes	276 962	19,1%	3,5 % ▲
Provence-Alpes-Côte d'Azur	204 380	14,1%	0,5 % ▬
Occitanie	144 935	10,0%	0,6 % ▬
Hauts-de-France	107 616	7,4%	-2,0 % ▼
Grand Est	79 748	5,5%	-5,1 % ▼
Nouvelle-Aquitaine	58 469	4,0%	3,1 % ▲
Normandie	46 646	3,2%	-1,9 % ▼
Bourgogne-Franche-Comté	46 516	3,2%	0,6 % ▬
Pays de la Loire	37 161	2,6%	7,6 % ▲
Centre-Val-de-Loire	29 828	2,1%	2,6 % ▲
Bretagne	26 408	1,8%	-7,8 % ▼
Corse	3 220	0,2%	-15,0 % ▼
<b>Total</b>		<b>100,0%</b>	<b>-0,8 %</b>

La région parisienne concentre leur séjour sur la période estivale quant aux touristes venant du Rhône et de l'Isère sont présents tout au long de l'année, en privilégiant les ponts de mai, les vacances de printemps et bien sûr les vacances d'été.

### Auvergne Rhône-Alpes



### Ile-de-France





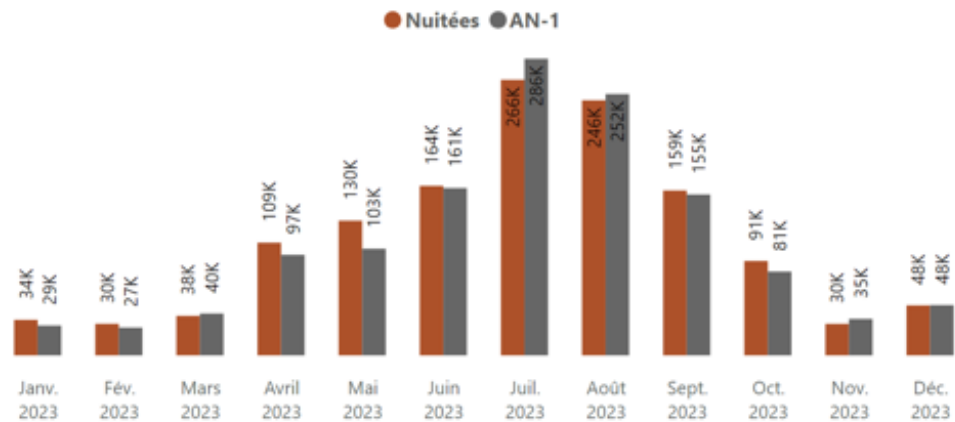
# Nuitées touristiques étrangères en 2023

Destination Pays d'Uzès Pont du Gard  
**1 346 000**

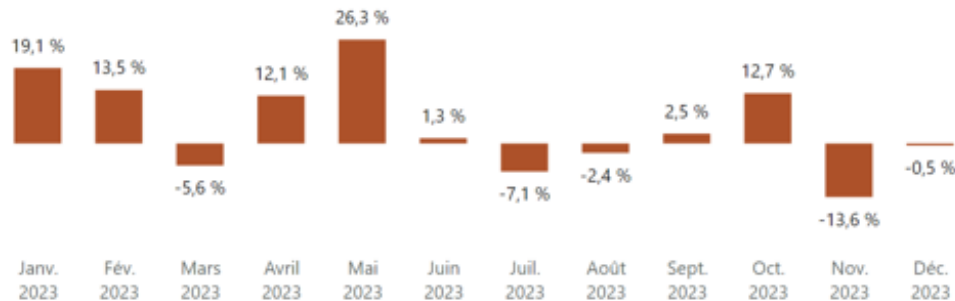
+ 2,3 % par rapport à 2022

**31 000 nuitées supplémentaires**

Nuitées touristiques mensuelles des clientèles étrangères



Evolution AN-1 des nuitées touristiques mensuelles des clientèles étrangères



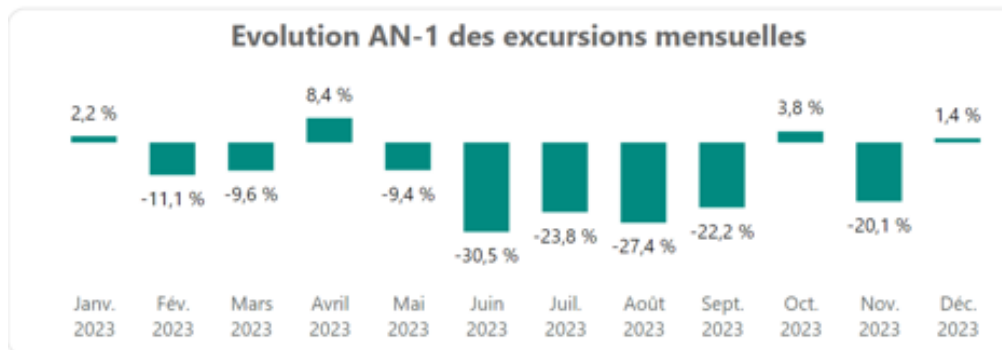
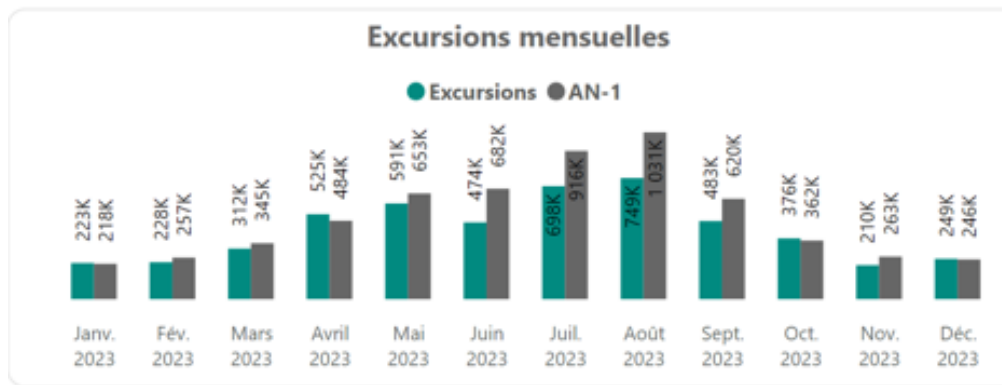
Evolution des nuitées touristiques par marchés étrangers de proximité

Pays	Nuitées	Part nuitées	% Evol. AN-1
Autres pays monde	312 829	24,3%	11,7 % ▲
Allemagne	294 852	22,9%	6,5 % ▲
Belgique	184 425	14,3%	-12,0 % ▼
Suisse	151 717	11,8%	-1,2 % ▼
Royaume-Uni	142 328	11,1%	-3,4 % ▼
Pays-Bas	141 346	11,0%	8,4 % ▲
Espagne	42 713	3,3%	-2,6 % ▼
Italie	16 725	1,3%	15,4 % ▲
<b>Total</b>	<b>1 286 935</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,4 %</b>

# Les excursionnistes en 2023

**Nombre d'excursions**  
**5 118 000**

**-15,8 % par rapport à 2022**  
**+ 9% par rapport à 2021**



L'augmentation du prix du carburant, et plus généralement l'inflation pourrait expliquer cette baisse des excursionnistes sur l'année 2023.

[En savoir plus sur le profil des excursionnistes – étude 2024](#)

**Part des excursions françaises : 3 422 000**  
**Evolution N-1 : - 19,4 %**

**Part des excursions étrangères 1 697 000**  
**Evolution N-1 : -7,5%**

# Les excursionnistes - provenance



## Hit-parade des régions émettrices d'excursions

Région émettrice	Excursions	Part excursions	% Evol. AN-1	% Evol. AN-2	% Evol. AN-3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 127 985	36,9%	-23,6 % ▼	-15,6 % ▼	-2,2 % ▼
Auvergne-Rhône-Alpes	601 129	19,7%	-28,5 % ▼	-10,6 % ▼	11,0 % ▲
Occitanie	504 056	16,5%	-30,4 % ▼	-14,4 % ▼	4,3 % ▲
Ile-de-France	321 461	10,5%	-37,0 % ▼	-28,1 % ▼	-14,4 % ▼
Grand Est	100 602	3,3%	-28,4 % ▼	-15,5 % ▼	6,2 % ▲
Hauts-de-France	93 007	3,0%	-26,4 % ▼	-21,8 % ▼	4,6 % ▲
Nouvelle-Aquitaine	78 480	2,6%	-27,4 % ▼	-21,2 % ▼	0,6 % ▬
Bourgogne-Franche-Comté	72 447	2,4%	-31,2 % ▼	-17,2 % ▼	2,1 % ▲
Pays de la Loire	44 962	1,5%	-23,1 % ▼	-25,4 % ▼	-1,0 % ▬
Normandie	40 792	1,3%	-28,4 % ▼	-27,1 % ▼	-3,7 % ▼
Centre-Val-de-Loire	33 168	1,1%	-26,1 % ▼	-25,1 % ▼	1,8 % ▲
Bretagne	32 922	1,1%	-23,6 % ▼	-22,3 % ▼	2,0 % ▲
Corse	4 277	0,1%	-34,6 % ▼	-32,1 % ▼	-11,3 % ▼
<b>Total</b>		<b>100,0%</b>	<b>-28,0 %</b>	<b>-17,0 %</b>	<b>0,4 %</b>

## Evolution des excursions par marchés étrangers de proximité

Pays	Excursions	Part excursions	% Evol. AN-1	% Evol. AN-2	% Evol. AN-3
Autres pays monde	568 670	35,5%	-7,4 % ▼	138,1 % ▲	256,1 % ▲
Allemagne	321 723	20,1%	-8,6 % ▼	86,0 % ▲	163,7 % ▲
Belgique	192 247	12,0%	-11,1 % ▼	-0,7 % ▬	57,1 % ▲
Suisse	131 878	8,2%	-16,6 % ▼	28,9 % ▲	99,9 % ▲
Pays-Bas	120 099	7,5%	-22,7 % ▼	20,3 % ▲	101,3 % ▲
Espagne	110 881	6,9%	-32,4 % ▼	9,3 % ▲	51,7 % ▲
Royaume-Uni	109 516	6,8%	-7,4 % ▼	199,6 % ▲	228,8 % ▲
Italie	45 314	2,8%	-14,2 % ▼	142,4 % ▲	184,8 % ▲
<b>Total</b>	<b>1 600 328</b>	<b>100,0%</b>	<b>-12,6 %</b>	<b>66,0 %</b>	<b>145,4 %</b>

# La taxe de séjour en Destination Pays d'Uzès Pont du Gard

Taxe perçue par les communautés de communes de la part des touristes séjournant à titre onéreux dans un hébergement de leur territoire.

Reversement annuel

931 418€

37 % via les hébergeurs  
63 % via les plateformes\*

\*Désormais, les plateformes de réservation peuvent collecter la taxe de séjour « à la source », c'est-à-dire au moment où le client fait sa réservation sur leur site. Elles doivent ensuite la reverser elles-mêmes aux collectivités.

Pour les hébergements classés en étoiles ainsi que pour les palaces, chambres d'hôtes, auberges collectives, aires de camping-cars, terrains de camping et de caravanage et ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

The rates for ranked accommodations in stars, palaces, bed and breakfast, group hostels, camper van's areas, campsites and caravan pitches and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

Hôtels, meublés et résidences de tourisme / Hotels, furnished flats of tourism and holiday residences

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif */Rate *
Palaces	5,06 €
★★★★★	3,00 €
★★★★	2,50 €
★★★	1,67 €
★★	1,00 €
★	0,88 €

Villages de vacances / Vacation Villages

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif */Rate *
★★★★★	1,00 €
★★★★	0,88 €

(\*) Taxe additionnelle départementale de 10% incluse  
10% departmental additional tax included.

Campings / Campsites

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif */Rate *
★★★★★	0,66 €
★★★★	
★★★	
★★	0,22 €
★	
Non classés	

Hébergements hors classement / Accommodations without ranking

Nature / Type	Tarif */Rate *
Auberges collectives / Group hostels	0,88 €
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0,88 €
Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h / Camper van's areas and tourist carparks for a duration of 24 hours	0,66 €
Ports de plaisance / Yacht Harbour	0,22 €

## CONDITIONS D'EXONÉRATION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

**Tourisme** : Activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs (santé, sports, etc...).

**Touriste** : Visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement marchand ou non marchand sur son lieu de visite. Excursionniste : Visiteur à la journée (qui ne passe pas de nuit sur place).

**Haute saison** : Période de l'année à laquelle la fréquentation touristique est la plus forte. Pour une station balnéaire, il s'agit de l'été (notamment du 15 juillet au 15 août). Pour une station de ski, il s'agit de l'hiver (notamment durant les vacances de février).

**Basse saison** : Période de l'année à laquelle la fréquentation touristique est la plus faible. Pour une station balnéaire, il s'agit de l'hiver. Pour une station de ski, il s'agit de l'été.

**Capacité d'accueil** : Totalité des hébergements touristiques disponibles sur un territoire.

**Arrivées • Nombre d'Arrivées** : Nombre de personnes arrivées sur un lieu d'hébergement, pour y réaliser un séjour à des fins touristiques.

**Taux de départ** : Nombre de personnes ayant fait au moins un déplacement dans l'année, divisé par la population totale.

**Nombre de séjours** : Nombre de personnes ayant séjourné au moins une nuit, en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

**Durée du séjour** : Nombre de nuitées divisé par le nombre d'arrivées.

**Court séjour** : Séjour de une à trois nuits.

**Nombre de nuitées** : Nombre de nuits passées sur un lieu d'hébergement par l'ensemble des personnes arrivées.

**Taux d'occupation** : Nombre de lits occupés divisé par le nombre de lits offerts (le nombre de lits offerts est égal à la capacité d'accueil, multipliée par le nombre de jours constituant la période étudiée).

**Lit touristique** : Unité de mesure de l'offre touristique en hébergement : 1 lit = 1 personne susceptible d'être hébergée durant une nuit dans un établissement.

**Hébergement marchand** : Hébergement faisant l'objet d'une commercialisation, avec transaction financière.

**Hébergement non marchand** : Hébergement sans commercialisation, à l'usage du propriétaire, de ses parents ou amis, à titre gracieux.

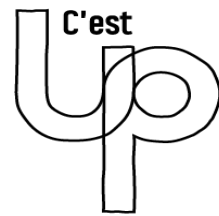
**Résidences secondaires** : Logement occupé occasionnellement au cours d'une année, que ce soit pour les vacances, les loisirs ou encore pendant les week-ends, et qui ne constitue pas le logement principal du locataire pendant l'année

**Taxe de séjour** : Taxe sur les séjours que peuvent percevoir les communes ou communautés de communes françaises pour financer la promotion touristique. La taxe de séjour doit être payée par le vacancier au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse à la collectivité. Elle peut également être réglée au professionnel qui assure le service de réservation par internet pour le compte du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire.

**Taxe de séjour supplémentaire** : Taxe instituée par le département qui vient s'ajouter à la taxe de séjour. Elle équivaut à 10 % à la taxe de séjour perçue par les communes et leurs groupements sur son territoire. La taxe supplémentaire est recouvrée en même temps que la taxe de séjour communale ou intercommunale.

**Consommation touristique** : Ensemble des biens et des services consommés par le touriste pendant son séjour.

Ce document a été conçu par la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard, avec le concours de Gard Tourisme, de la Communauté de communes du Pont du Gard et de la Communauté de communes du Pays d'Uzès.



**DESTINATION PAYS D'UZÈS PONT DU GARD**

Votre contact :  
Angélique KOKEL - directrice adjointe  
[developpement@uzes-pontdugard.com](mailto:developpement@uzes-pontdugard.com)